

Académie du Vin de France
Assemblée générale du 7 novembre 1967

De l'ordre au début du mois de mai,
Monsieur Henri Georges fut l'un des
membres les plus éminents de notre
Compagnie où ses pairs étaient tous,
pour lui, des amis et des amis de
longue date.

Son élection comme membre
titulaire avait été acquise sans
discussion et à l'unanimité.

D'abord, parce que le regretté
défunt était un grand vigneron,
passionnément amoureux de ses vignes
et d'une profession qu'il exerçait en
technicien "port ouvert" et méticuleux
et en véritable artiste, poussant à
l'extrême la recherche de la perfection
dans le double souci de donner
pleine satisfaction aux consommateurs
et de maintenir à leur rang - ~~de~~
premier - ses admirables crus des
Perris, des Vaucois, des Saint-Georges,
des Pruliers et des Porrets.

Ensuite, car ce vigneron
authentique était fortement représentatif
des deux Côtes et, spécialement, du

Éloge funèbre
de M. Henri Georges
par le Secrétaire
général

terroir prestigieux dans lequel sa
famille se trouve enracinée depuis
le 14^{ème} siècle ou moins.

En l'appelant à elle, l'Académie
du Vin de France avait voulu, aussi,
rendre hommage au champion de
la qualité qui, en une période très
difficile, où la prospérité ne régnait
pas précisément dans cette magnifique
région, s'était attaché, avec quel
courage, quelle abnégation et quel
mépris de ses intérêts les plus
immédiats, à défendre la réputation
des Vins de Bourgogne et à combattre
les abus.

Ce faisant, on peut dire qu'aux
côtés du regretté Marquis d'Angerville,
du non moins regretté Baron Le Roy
qui devait, hélas, le suivre de si près dans
la tombe, qu'aux côtés, aussi, de
M. Paul Durat, Inspecteur des fraudes,
~~Henri Gouges~~ ^{notre} Confère passé dans l'honorable
Henri Gouges ^{et} consacra à cet apostolat près
de cinquante années de sa vie et
qu'il fut l'un des pères du régime
salvateur de l'appellation contrôlée.

Mais, notre Confère supérieur
ne fut pas seulement une personnalité

Bourguignonne. Grâce à sa maîtrise absolue sur le plan technique, à sa connaissance peu commune de la législation viticole, à ses dons innés de législateur, de juriste, de défenseur, il avait acquis une réputation nationale et même internationale et il jouait un rôle de tout premier ordre dans les organismes professionnels ou officiels, notamment à l'Institut National des Appellations d'Origine - son cher Institut - où il était écouté à l'égal d'un oracle et où sa disparition laisse également un vide immense.

Pour toutes ces raisons - et j'en passe beaucoup sous silence - Henri Gouges restera comme l'une des grandes figures qui contribuèrent, puissamment, à affranchir la viticulture noble de ses difficultés et à lui faire retrouver la place - la place d'honneur - à laquelle elle a légitimement droit.

Si il pouvait m'entendre, il m'en voudrait d'évoquer ses mérites car il était humblement modestes et cela sous des dehors

assez austères, mais avec un maintien
désignant une dignité et une noblesse
innées, ce qui ne l'empêchait pas
d'être le meilleur et le plus sensible
des hommes, le plus délicieux et parfois
aussi le plus malicieux des amis.

Personnellement, je n'oublierai
jamais la sympathie et la cordialité
quasi-paternelles qu'il me manifesta
au long des années, les attentions délicates
dont il me combla et, par dessus tout, le
réconfort que son attitude courageuse
et si affectueuse me procura dans des
circonstances assez pénibles.

En achevant l'éloge de ce vieillard
quasiment hors série, ~~de valeur et de classe supérieures~~ de ce
magnifique caractère, de ce vieil ami,
j'assure ses deux fils, ici présents et si
bellement formés à son école, que notre
cher et regretté On père vivra toujours
dans nos mémoires et qu'il demeurera
pour nous, mieux qu'un exemple,
un véritable symbole.